

CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 23 JUIN 2016

2/1 – GROUPE SCOLAIRE SAINT-HONORE NOTRE-DAME-DE-LA-TREILLE  
– CONSTRUCTION D’UN RESTAURANT SCOLAIRE – ACQUISITION DE LA  
PARCELLE AO N° 64 A L’ASSOCIATION DIOCESAINE DE LILLE

Le nombre de familles (et donc d’enfants) utilisant le service de restauration scolaire municipal augmente régulièrement en particulier dans le secteur du « Haut de Mons ».

Le restaurant Léo Lagrange, qui regroupe le midi les enfants des écoles Sévigné et Saint-Honoré, ne permet plus d’accueillir les écoliers dans des conditions optimales.

Ainsi, depuis quelques années, il a été nécessaire d’organiser des « points d’accueil annexes » (Mille Roses, puis Maison des Associations de la rue du Général de Gaulle) afin de permettre l’accueil des élèves du cycle maternel de l’école Saint-Honoré.

Parallèlement à la mise en œuvre de cette solution transitoire, la Ville a engagé des recherches foncières et des études afin d’envisager la construction d’un nouveau restaurant scolaire.

Dans ce contexte et avec la volonté d’améliorer l’accueil des écoliers monsois, il est envisagé de construire un nouveau restaurant scolaire sur l’emprise foncière située à l’arrière de l’Eglise Saint-Pierre, rue Florimond Delemer.

L’objectif consiste donc à :

- permettre l’accueil, dans ce nouveau restaurant, des jeunes élèves de l’école Saint-Honoré Notre-Dame-de-la-Treille. Le restaurant aura une capacité d’accueil de 90 élèves sur 2 services. L’ensemble des enfants de maternelle et des enfants des classes de CP et CE1 pourront donc y déjeuner,
- limiter, par ce rééquilibrage, le nombre d’écoliers fréquentant le restaurant scolaire Léo Lagrange afin de rendre le temps du repas plus agréable,
- reconfigurer l’accès, actuellement peu pratique, à l’école Saint-Honoré Notre-Dame-de-la-Treille, en créant une nouvelle entrée pour l’école élémentaire, et intégrer la construction d’une salle polyvalente d’environ 60 m<sup>2</sup>. Cette salle accueillera en particulier les activités d’arts plastiques et la bibliothèque,

- réaliser les travaux de mise aux normes d'accessibilité de l'équipement. La Ville est engagée dans un programme de mise en accessibilité de l'ensemble de ses équipements (Agenda d'accessibilité programmé ou Ad'Ap). Il est judicieux de regrouper les travaux d'accessibilité avec la construction du nouvel équipement pour limiter les nuisances.

Des réunions ont été organisées avec l'équipe pédagogique de cette école et, le 16 juin dernier, avec les riverains de la rue Florimond Delemer.

Pour mener à bien cette construction, la Ville doit s'assurer, au préalable, de la maîtrise foncière complète du terrain dont elle a besoin pour cette construction (cf. annexe de cette délibération).

Les parcelles utiles à la Ville correspondent aux terrains cadastrés section AO n° 68 et AO n° 63 pour parties, d'une contenance respective de 2 678 m<sup>2</sup> et 87 m<sup>2</sup> appartenant au domaine privé de la commune et au terrain cadastré section AO n° 64 d'une contenance de 10 m<sup>2</sup> appartenant à l'Association Diocésaine de Lille.

Ces parcelles sont classées en zone UA 1,00 au Plan Local d'Urbanisme.

A l'issue des négociations menées entre la Ville et l'Association Diocésaine de Lille, il est envisagé que la commune acquière à l'Association la parcelle désignée ci-dessus, à l'euro symbolique.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à :

- acquérir auprès de l'Association Diocésaine de Lille, à l'euro symbolique, le terrain cadastré section AO n° 64, sis rue Florimond Delemer, d'une contenance de 10 m<sup>2</sup>,

- engager les formalités nécessaires à l'acquisition et à signer l'acte qui sera rédigé en l'étude de Maître DELETOILLE, notaire à Lille, les frais afférents à cette acquisition étant à la charge de l'acquéreur,

- utiliser les crédits ouverts au budget de l'exercice pour cette acquisition au compte nature 2115, article fonctionnel 90824.